

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :
Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :
70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :
3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

N° 45
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
14 Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

UNE BROCHURE CLÉRICALE

Avez-vous lu la lettre d'un ancien professeur sur « l'instruction civique à l'école » de Paul Bert ?

C'est un vrai bijou littéraire, et je vous prie en grâce de lui faire l'honneur d'une lecture.

— Mais où trouver cette fameuse lettre, me direz-vous ?

Il me serait pardieu bien difficile de répondre à cette question, la haute valeur de l'ouvrage ayant dû le faire littéralement arracher des libraires ultramontains !!

Si j'ai eu la bonne fortune de découvrir cette précieuse lettre, c'est grâce à un mien ami qui ne jure que par le roi et le Saint-Père. Un jour, me rendant chez lui, mes yeux aperçurent sur sa table la sainte éducation. Je m'en saisis sans qu'il y parût rien, — car il me l'aurait ôtée, connaissant mes idées révolutionnaires, — et le soir même je la dévorai toute. Dévorer est le mot, car il me fallut y aller avec rage, pour ne pas céder au sommeil. Vous allez d'ailleurs en juger par les quelques aperçus que je vais vous en donner. Et vous me devrez une fière reconnaissance, ie vous le jure, pour vous avoir épargné l'ennui de lire vous-même les béates lignes de l'ancien professeur.

Tout d'abord, il apprécie la forme de l'ouvrage de Paul Bert, et il le déclare écrit dans un style alerte, clair, précis et assez bien adapté à l'esprit des enfants, auxquels il s'adresse. Et comme conclusion, il dit magistralement que « le livre de Paul Bert, au point de vue de la forme, mérite la mention assez bien (sic!) ».

Ne dirait-on pas le voir dans sa chaire, en train de corriger un thème ou une version d'élève de huitième, inscrire sur une copie la note assez bien ?

Pour Dieu, monsieur l'ancien professeur, laissez-moi de côté ces manières doctorales de parler et ne vous imaginez pas être en face de vos élèves, lorsque vous jugez un ouvrage en face d'un pays tout entier !

..... « Quant au fond, — dit-il, — nos éloges seront plus réservés et se changeront même en blâme... Mes observations sur les passages dignes d'une juste animadversion, sont au nombre de cinquante-cinq ou soixante... »

M. Paul Bert, membre de l'Institut, député, ex-ministre de l'instruction publique, savant physiologiste, si l'on veut, est un penseur médiocre, pour ne rien dire de plus, en fait d'éducation de la jeunesse. »

Et, pour prouver ce qu'il avance, notre ancien professeur s'écrie, saisi d'une sainte indignation :

« Et quoi ! les païens eux-mêmes voulaient que, pour cette affaire délicate entre toutes (l'éducation de la jeunesse), on commençât par la Divinité : *Ab Jove principium*. »

Voyons ! j'en appelle à votre franchise, est-il permis d'être d'une plus crasse igno-

rance ou d'une plus insigne mauvaise foi ? — Tout le monde sait, en effet, que cette maxime des anciens : *Ab Jove principium*, s'appliquait à la philosophie, et qu'elle voulait dire, en parlant de la création, que « toute chose sortait des mains de Jupiter » le dieu des païens.

Mais rien ne leur coûte moins, à messieurs les cléricaux, que de torturer tous les textes, pour en faire sortir une preuve quelconque, plus ou moins inepte, qui puisse donner un semblant de raison à leurs insultes perpétuelles au bon sens et à la logique la plus vulgaire.

Permettez-moi de passer bien des pages, — et des meilleures, — de cette lettre exquise, pour arriver à la dernière, dont on peut dire, comme l'auteur lui-même le dit du livre de Paul Bert : *In cauda venenum*.

..... « Paul Bert, — dit-il, — parle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, comme si ces trois choses, que le christianisme a implantées sur la terre, et qui brillent où règne notre sainte religion, disparaissent toujours avec elle, comme si ces trois choses, dis-je, dataient seulement de 1789, et ne pouvaient s'épanouir qu'à l'ombre du drapeau tricolore ou rouge !! »

Eh bien ! n'en déplaise à l'ancien professeur, je soutiens, moi, que la liberté et l'égalité n'existent que depuis 1789 ! La première République nous a donné l'égalité civile, et la troisième nous a donné et nous donnera la liberté, par les conséquences logiques du suffrage universel, que nous a donné la République de 1848. Et si l'égalité n'est pas encore pleine et entière, c'est grâce aux derniers privilèges du clergé, qui tendent de plus en plus à disparaître, jusqu'à ce qu'on prononce enfin la séparation des églises et de l'Etat.

Pour ce qui est de la fraternité, c'est probablement de celle du temps de la Saint-Barthélemy ou des dragonnades, que l'auteur veut parler !!

Mais rien ne vaut la spirituelle plaisanterie que se permet — probablement après boire — le judicieux auteur :

« M. Paul Bert n'avait pas besoin, dit-il, de dater son ouvrage d'Auxerre, car en le lisant, on voit bien vite que ce n'est pas un homme de Sens ! »

Eh bien ! lecteurs, je vous laisse le soin d'en juger — et là-dessus vous déciderez souverainement — l'ancien professeur est-il, lui, un homme de Sens ?

Inutile de vous dire que, pour moi, il n'est même pas d'Auxerre, car pour pouvoir écrire des bourdes pareilles, il faut forcément être catholique romain.

François BONJEAN.

Il est une espèce d'hommes que les intrigants et les modérés ont toujours à leur disposition, qui déteste les mouvements révolutionnaires parce qu'elle ne peut ramper et s'enrichir que pendant le règne de l'apathie : classe faible et moutonnière, ignorante et criarde, qui cherche à se venger de la nullité où elle est condamnée, en aboyant contre ceux qui la peignent comme une fourmière de pots et de fripons.

Adresse au faubourg Antoine à la Convention.
(23 avril 1793)

DEPECES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

9 h. soir. — Le combat du 8 octobre a coûté environ mille tués à l'ennemi avec leurs généraux et officiers. Ce beau résultat est dû en

grande partie à l'avant-garde, très vaillamment conduite par le capitaine Fortoul, major de la deuxième brigade.

— On mande de Vienne au Standard, d'après une information de source chinoise, que toutes les troupes régulières actuellement au Tonkin appartiennent à l'armée du Yunnan et que le vice-roi du Quang Si a reçu l'ordre d'envoyer une partie des troupes de sa province pour les appuyer.

10 h. soir. — Le lieutenant de vaisseau tué à Tamsui est M. Fontaine (François-Ennemond), embarqué sur le la *Galissonnière*. Né le 5 août 1847 (conséquemment âgé de trente-sept ans), entré à l'École navale en 1864, aspirant de 1^{re} classe en 1867, enseignant de vaisseau en 1869, il avait été promu lieutenant de vaisseau en 1877, et était chevalier de la Légion d'honneur.

11 h. soir. — Le Times parlant de la réouverture des Chambres françaises, examine la situation du cabinet Ferry relativement aux affaires de Chine. Il presse le gouvernement français d'accepter la médiation des puissances amies, parce qu'à son avis l'occupation de Kelung ne peut que faire naître de nouvelles difficultés.

D'autre part, une attaque des Français sur Pékin, si elle était couronnée de succès, amènerait la chute de la dynastie Mandchoue et occasionnerait une longue guerre civile. Mais la France n'en serait pas plus avancée pour cela ; car, tandis que les princes chinois se battraient pour le trône vacant, les indemnités réclamées par le cabinet de Paris resteraient impayées.

Le Times espère donc que les Chambres obligeront le gouvernement à accepter une médiation.

IDIOTISME

La note suivante fait le tour de la presse cléricale :

Le préfet de Seine-et-Oise vient, par un arrêté, de suspendre de ses fonctions le maire de la ville de Saint-Germain-en-Laye, M. de Mortillet, pour avoir, disent les dispositifs de l'arrêté, dans plusieurs délibérations, arrêtés et actes, manqué de respect à la religion catholique, aux membres du clergé de Saint-Germain-en-Laye et notamment au curé de cette ville, ainsi que pour avoir contracté l'habitude d'injurier par actes et par paroles l'administration dont il fait partie, et particulièrement l'autorité préfectorale.

Il n'y a pas un mot de vrai dans cette nouvelle.

C'est une plaisanterie énormément spirituelle inventée par les journaux de sacristie pour répondre à l'excellent arrêté pris par M. de Mortillet envers un fonctionnaire de son administration qui avait affiché une attitude grossière sur le passage d'un enterrement civil.

INFORMATIONS

Le prince Guillaume de Prusse, qui était allé à Vienne pour prendre part aux chasses impériales avec le roi de Saxe, est rentré hier à Berlin. Demain une grande chasse à courre aura lieu sous la présidence du prince Guillaume.

Le peuple aussi sonnera un jour le hallali des grandes chasses à courre et chassera bien qui chassera le dernier.

Le président de la République ira chasser dans les tirés de Rambouillet, non pas mardi, comme on l'avait cru d'abord, mais bien vendredi prochain. Tous les ministres seront invités à cette chasse.

Enverra-t-on les pièces de gibiers tués par ces Nemrods ministériels aux ouvriers sans travail de Lyon ?

A Rio-de-Janeiro, l'empereur du Brésil, qui s'appretait à s'embarquer pour une promenade sur un petit vapeur, est tombé accidentellement à la mer.

Le souverain a été retiré de l'eau par l'inspecteur de l'arsenal de marine et le mécanicien du bateau.

Si j'avais été l'inspecteur de l'arsenal de Rio-de-Janeiro, quel joli coup j'aurais laissé boire à cette Majesté.

Il paraît décidé qu'il n'y aura ni discours du trône ni message du roi à l'ouverture des Chambres, fixée au premier mardi de novembre. Voici, d'après la rumeur publique, les motifs de cette décision :

Lorsque le roi se rend aux Chambres pour ouvrir une session, la garde civique fait la haie sur tout le parcours du souverain, et l'on craindrait qu'il n'y eût à cette occasion des manifestations hostiles et des contre-manifestations pouvant provoquer des désordres.

Quel vilain métier que celui de roi ; il faut que ça rapporte beaucoup pour ne pas en être dégoûté.

Jeudi prochain, à l'occasion du quatre-vingt-onzième anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, des messes commémoratives seront dites à la Madeleine.

Que de miches on aurait acheté pour les ouvriers sans travail avec le prix de ces messes, dites en l'honneur de celle qui conseillait au peuple de manger des brioches alors qu'il manquait de pain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

Paris, 8 heures 15 soir.

AVANT LA SÉANCE

(Bruits de Couloirs)

La séance paraît devoir présenter peu d'intérêt, tout l'intérêt semble se concentrer dans les couloirs où les membres du Parlement qui viennent de leurs départements respectifs échangent leur impression sur les événements de Chine.

C'est le sujet palpitant du moment et nos députés ne manquent pas de comparer la situation actuelle avec celle où se trouvait la Chambre avant les vacances.

M. Lockroy qui paraissait disposé à renoncer à interpeller le gouvernement sur ce point, annonçait aujourd'hui son intention bien arrêtée d'interroger le ministère.

La nomination de M. Rouvier au ministère du commerce remet sur le tapis la question du rattachement des colonies à ce ministère, mais il paraît qu'elle ne sera pas agitée, l'amiral Peiron entendant que rien ne soit changé à l'organisation du ministère de la marine tant que le rattachement de l'infanterie de marine ne sera pas un fait accompli.

En ce qui concerne M. Rouvier, il a été présenté aujourd'hui, selon l'usage, au président de la République, par M. Jules Ferry.

Il a assisté à la réunion des ministres qui a eu lieu aujourd'hui et dans laquelle on a arrêté la ligne de conduite que devra tenir le président du conseil s'il est amené à fournir des explications sur notre politique dans l'Extrême-Orient.

On parle beaucoup, dans les couloirs, d'une interpellation de M. des Roys à M. Méline, le ministre de l'agriculture. Cette interpellation serait motivée, dit-on, par l'arrivée aux affaires de M. Rouvier, dont les tendances libre-échangistes sont en contradiction directe avec celles de M. Méline, qui, chacun le sait, est un protectionniste à tous crins.

D'après d'autres bruits de couloirs, M. Rouvier n'aurait accepté que provisoirement le portefeuille du commerce. Au cas où la direction des colonies ne serait pas rattachée à son département, le député de Marseille irait aux finances remplacer M. Tirard.

Tous les groupes composant le Parlement doivent se réunir sous peu. L'extrême gauche

eule est en séance en ce moment pour statuer sur la crise. L'union républicaine se réunira aujourd'hui ou vendredi; le centre gauche du Sénat sera probablement convoqué pour jeudi pour désigner un successeur à M. Douhet, sénateur inamovible décédé.

Diverses candidatures ont été mises en avant, notamment celle de MM. Gréard, l'amiral Cloué et Sénard.

Les membres composant la délégation des Quarante-Quatre étaient très entourés; ils rentrent tous fortement impressionnés par l'intensité de la crise. M. de Lanessan déclarait à qui voulait l'entendre que dans quelques années d'ici, il n'y aurait plus de soierie à Lyon si on ne prenait des mesures efficaces.

L'Extrême-Gauche s'est réunie avant la séance; elle a manifesté l'intention d'interpeller le gouvernement sur la crise commerciale et industrielle et sur les moyens de la soulager.

LA SÉANCE

Comme nous le prévoyons dans nos bruits de couloirs, la séance ne présente aucun intérêt.

Voici la nomenclature des divers projets déposés:

M. l'amiral Peyron dépose un projet de crédit pour le Tonkin de 10 millions 800,000 fr.

Le projet renvoyé à la commission spéciale.

M. le ministre de la marine dépose un autre projet de crédit pour les récompenses à accorder aux corps expéditionnaires du Tonkin et de Madagascar.

Le Sénat a fixé à vendredi la nomination d'une commission sur le projet modifiant le mode électoral du Sénat; il a réglé ensuite l'ordre du jour et s'est ajourné à jeudi.

M. le général Camponon dépose un projet de loi concernant l'organisation d'une armée coloniale et de troupes spéciales. Le projet est renvoyé à la commission de l'armée.

La Chambre règle ensuite l'ordre du jour de la discussion.

L'interpellation de M. Des Roys sur la politique économique du gouvernement est fixée à samedi.

La séance est levée.

LA CRISE EN BELGIQUE

TROUBLES DANS LA PROVINCE DE NAMUR

La *Chronique* annonce que des troubles graves ont eu lieu à Senzeilles, province de Namur. Le conseil municipal ayant supprimé l'école des filles, la foule a envahi la salle du conseil communal et en a expulsé les conseillers après les avoir roués de coups.

La foule a envahi ensuite le presbytère qu'elle a mis au pillage.

La gendarmerie est arrivée immédiatement.

On craint de nouveaux troubles.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — Nous apprenons la mort du doyen des citoyens de Mulhouse, M. Jean-Georges Schupp, qui était né le 4 février 1781 et qui vient de succéder dans sa ville natale à l'âge de 103 ans.

AUTRICHE-HONGRIE. — Le parquet de Budapest vient de mettre en état d'arrestation les anarchistes Prager, Fried, Novotny et Maruska, inculpés d'avoir aidé Kammerer à se défaire des valeurs provenant du vol commis chez le changeur Eiser, après l'assassinat de ce dernier.

A la suite d'une communication faite au préfet de police de Budapest par un employé de cette administration, une enquête a été ouverte contre le corps tout entier des agents de police de Pest, soupçonné de menées révolutionnaires.

AFRIQUE OCCIDENTALE. — Un télégramme du *Lloyd* annonce que le paquebot français la *Ville-de-Paris*, allant du Havre à Rio-Janeiro, a sombré après avoir touché sur un récif à la pointe Gando, près de Palmas (Canaries).

L'équipage et les passagers auraient été sauvés, à l'exception du médecin M. Parfait, et de M. Menduel, boulanger du bord. Le navire est considéré comme perdu.

POLOGNE. — Service Reuter, de Cracovie 13 octobre: Le club d'études académiques, formé par des étudiants de l'Université de Cracovie, a été dissous par l'autorité, à cause des intrigues anarchistes auxquelles quelques-uns des membres se livraient.

Le secrétaire du club est, depuis le 9 octobre, en état d'arrestation; ses papiers sont saisis.

RUSSIE. — Le grand-duc Wladimir, qui était descendu à l'hôtel Continental, vient de quitter Paris pour se rendre à Amsterdam. A la fin du mois, le grand-duc reviendra à Paris.

ALLEMAGNE. — Une circulaire du ministre de l'intérieur de Prusse rappelle aux directeurs de théâtre qu'il existe une ordonnance du 20 avril 1841 qui interdit la représentation de toute pièce dans laquelle figure un membre de la dynastie royale.

LA CRISE OUVRIÈRE

(Suite.)

Nous avons laissé, hier, les archimèdes de la rue Buisson et les ploutocrates de la mairie centrale, nous les repreneons aujourd'hui, et nous allons jouer avec eux cartes sur table.

Chacun a pu voir, hier, à la réunion des Folies-Bergère, combien les esprits étaient irrités et, ma foi, la faim fait sortir le loup du bois. Nous avons vu dans cette salle ou naguère les muscadins de la haute gomme faisaient des entrechats aux patins avec les coctes du high-life enjuponnées, près de 5,000 ouvriers revendiquant le droit au travail, le droit à la vie.

Nous ne voulons pas exagérer la situation de la crise tour à tour niée, puis enfin reconnue vraie, mais nous voulons avant tout constater son existence et dire carrément qu'il est possible et facile d'y apporter un remède, sinon radical mais tout au moins pratique.

Indiquer le mal est bien, en indiquer le remède et l'appliquer est encore mieux, c'est ce que nous attendons de nos édiles, et certes leur action en pareil cas n'aurait pas eu besoin de stimulant si les effets de cette déplorable crise se fussent produits avant ou pendant une période électorale.

Aussi, croyons-nous devoir continuer à travers la Guillotière la petite promenade qui nous a révélé de visu tant de travaux à exécuter, tant d'améliorations à faire, tant de questions de salubrité et d'hygiène à étudier sur l'heure. Ventre affamé n'a pas d'oreille, dit un proverbe populaire, le peuple, las de souffrir, pourrait bien, dans un moment très proche, renverser autre chose que des palissades de planches et de vieux murs délabrés. C'est pour-

quoi nous voulons promener — par la pensée — nos échevins municipaux dans ce qui fut autrefois le jardin de la France.

Ici c'est la rue Saint-Sauveur — Ironie du sort — Là les rues des Trois-Pierres, d'Avignon, Grillet, Bouchardy, du Rhône, des Asperges, des Culattes, etc., etc.; inutile de nous répéter, partout nous avons constaté la plus complète incurie de la part de la voirie et de l'administration municipale.

Par-ci, par-là, des cloaques infects, des effondrements de terrains, des ornières à perdre un garde municipal à cheval, des trottoirs sans bordure avec des tranchées comme devant une place forte en état de siège. Écoeurant spectacle, image de l'égoïsme de ces tristes sires qui président aux destinées de Lugdunum.

On dirait vraiment que ces pauvres quartiers abandonnés à une telle incurie ne payent aucune contribution. Le percepteur seul pourrait nous détromper et les contribuables ne le démentiraient pas.

Utile d'ailleurs n'est qu'un affreux aphorisme qui n'a sa raison d'être que dans les quartiers où se prélassent dans les plaisirs du *dolce far niente* les mandarins et les mameluks de Gaillon 1^{er}.

En cas d'incendie, par même de bouches à eau; un sinistre se produit, de pauvres diables déménagent à la hâte leurs pauvres hardes, s'ils en ont le temps, et de loin, à distance, un muscadin, le binocle à l'œil, se rengorge dans son col-brisé et dit cyniquement: Ça purge les bardannes!

Et ils rient bêtement, dans leurs quatre poils, sur la destruction du dernier liard de ceux qui, hier, demandaient du travail ou du pain.

Revenons à nos moutons. En exécutant les travaux de prolongement des rues partant du parc de la Tête-d'Or et devant aboutir au fort de la Mouche on donnerait aux nombreux ouvriers sans travail, la niche quotidienne qu'ils réclament; on donnerait à ces quartiers abandonnés un aspect nouveau, un dégagement important, des débouchés faciles aux transactions commerciales et aux mouvements des troupes de notre garnison.

Des constructions nouvelles s'élèveraient sur ces terrains vagues, toutes les branches de l'industrie seraient mises en mouvement pour l'ameublement de ces immeubles, les locations tendraient à diminuer par l'augmentation des constructions, et la ville ne paierait pas aujourd'hui ces terrains ce qu'elle les paiera demain, par une expropriation avec l'immeuble *commodo et incommodo*.

Tout cela est possible, tout cela peut dès demain être mis à exécution au profit de ceux qui somment avec tant de patience et de résignation l'administration centrale d'avoir à s'occuper d'eux.

Le fera-t-on?...

Les lenteurs administratives, le mauvais vouloir, la manie de la routine, tous ces vieux zigzags du temps des pataches empêcheront peut-être la mise en pratique de l'exécution de ces travaux, soit; mais que les élus qui tiennent si haut la dragée administrative se pénètrent bien d'une chose: c'est que la patience d'un peuple affamé devient terrible et qu'ils sont responsables des grandes misères que leur ineptie a pu faire naître.

Terminons par cette surprise opportuniste:

M. Gaillon a prétendu que les engagements au Mont-de-Piété, en 1884, n'ont pas dépassé ceux de 1883.

Pends-toi, Calino!

Que le lord-maire nous permette de lui dire bien humblement que si 1884 n'a pas dépassé 1883 en engagements au Mont-de-Piété, c'est que les malheureux ouvriers que l'on affame ne peuvent plus engager cette année ce qu'ils ont engagé l'année passée et que la persistance du

chômage ne leur a pas permis de dégager à temps.

Quand il n'y a plus rien, plus rien dans la urne, on s'engage plus qu'une chose: le courage du désespoir.

J.-B.-A. PACHA.

Il y a des misères sur la terre qui saisissent le cœur; il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. L'on mange ailleurs des fruits précoces, l'on force la terre et les saisons pour fournir à sa délicatesse. De simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'audace d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles.

LA BRUYÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 1884

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFIER, 1^{er} ADJOINT

Monsieur le Maire de Lyon étant retourné à Paris pour continuer les pourparlers relatifs à la crise et au nivellement des fossés d'enceinte, la séance est présidée par M. l'adjoint Bouffier.

Les enfants perdus Comte et Gramusset sont cependant de retour; on dirait qu'ils jouent à cache-cache avec le Maire. Quand le Maire est à Lyon, ils sont à Paris, et lorsqu'il est à Paris, ils sont à Lyon. Quel bon contrôle le conseil avait adjoint à son Maire.

Monsieur le Président donne lecture du projet de traité qui devra intervenir entre la Ville et l'État pour le nivellement des fossés du fort des Charpennes.

Le conseil autorise le maire de Lyon à signer ce traité.

Le citoyen Fichet dépose deux pétitions. La première émane de la chambre syndicale des ouvriers menuisiers, demandant une modification aux tarifs d'octroi, en attendant sa suppression sur les bois bruts et ouvrés, ainsi que l'inscription d'une clause dans le cahier des charges des adjudicataires obligeant les adjudicataires à payer leurs ouvriers aux tarifs de leurs corporations respectives.

La seconde, signée par un nombre considérable d'habitants des rues Boileau, Moncey et de Bonnel, demande l'établissement d'une borne-fontaine, la plus rapprochée étant à plus de deux cents mètres de l'endroit où elle serait placée.

Le citoyen Fichet demande que cette pétition fasse l'objet d'une étude immédiate.

On passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour qui n'offre pas beaucoup d'intérêt et que nous ne relaterons pas.

Une discussion s'engage à propos d'un dossier relatif à la construction du groupe scolaire du Jardin-des-Plantes, ou tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'architecte chargé de la direction est complètement incapable.

On nomme deux commissions; la première, composée de MM. Robin, Guillaumou, Enou, Jossierand, Guyaz, qui devra seconder avec une commission du conseil général la création d'un asile départemental pour les vieillards et invalides du travail.

La deuxième commission est composée de MM. Affre, Genetier, Courtois, Grinand, Dupuis, Robin, et elle est chargée d'inspecter les différentes institutions où la Ville entretient des pensionnaires.

M. Affray, au nom de la commission des finances, propose de donner à M. Racheux,

FEUILLETON DE L'AVENIR (23)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite.)

— Hum! grommela Landry, si cet homme-là est notre allié, c'est plus que jamais le moment de nous mettre sur nos gardes.

— Chut! fit le comte.

Et il se mit à entretenir son serviteur à voix basse. Pendant ce temps, l'hôtelier marchait à dix pas devant eux, plongé dans une perplexité profonde.

Tuer ou ne pas tuer Lélio, telle était la question.

A parler franc, Truxillo n'avait pas le feu sacré. C'était un assassin novice. De sang-froid le meurtre lui répugnait.

Tuer Lélio lui avait paru fort simple en théorie; maintenant que l'heure de l'exé-

tion approchait, il entrevoyait des difficultés.

Il y avait surtout ce diable de Landry auquel, dans son premier transport d'enthousiasme, il n'avait pas songé le moins du monde qu'il allait avoir à le supprimer aussi...

Tâche épineuse!

Mais, d'autre part, Truxillo se sentait trois fois coupable d'avoir manqué Lélio dans le guet-apens de Madrid; coupable de l'avoir introduit, sans le connaître, au château d'Agréda; et enfin, le connaissant, coupable de ne l'avoir point dénoncé.

Tuer Lélio, c'était passer l'éponge sur sa triple faute. Ne pas le tuer, c'était se condamner à mort.

L'hôtelier n'hésita pas.

Un seul plan lui sembla praticable: loger le maître et le valet dans deux chambres séparées, puis les poignarder tout doucement l'un après l'autre, au milieu de leur sommeil.

Après quoi il n'aurait plus qu'à les inhumier au fond de sa cave et à hériter de leurs bijoux, lesquels devaient représenter un capital considérable.

Ce dernier détail, principalement, charmait Truxillo, et il y songeait encore lorsqu'on arriva devant l'auberge.

Le jeune Gomès, les yeux bouffis et une chandelle à la main, vint ouvrir la porte.

Cornélius lui ordonna de seller son cheval à l'instant même, et, gravissant l'escalier:

— Suivez-moi, mon hôte, dit-il. Voici le moment de régler nos comptes.

L'aubergiste tressaillit. Si Lélio partait, la question allait se trouver tranchée sans effusion de sang.

— Ma foi, tant mieux! pensa l'hôtelier. Je ne le déteste pas, moi, ce jeune homme! Pourvu qu'il disparaisse, tout ira très bien. Et il accompagna ses hôtes dans leur appartement.

— Cher monsieur Truxillo, lui dit alors Cornélius, je vous dois... mille remerciements, d'abord, et je vous les octroie de grand cœur...

L'hôtelier s'inclina.

— Puis, continua le comte, je vous ai promis, je crois, mille ducats.

Il prit un rouleau d'or dans sa valise.

— En voici quinze cents. Ce n'est pas payer trop cher le plaisir que j'éprouve de respirer encore...

Le cabaretier devint éramoisi de saisissement.

— Senor, dit-il après un silence dû à l'émotion, vous êtes un parfait gentilhomme. En retour de votre générosité, me permettrez-vous de vous offrir un conseil?

— Offrez, mon hôte.

— Je ne vous demande pas vos secrets,

senor; mais il est évident que vous n'êtes pas venu ici sans avoir un but arrêté?

C'est probable.

— Ce but, si je ne m'abuse, est l'enlèvement de la senorita?

— Supposons-le.

— Or, poursuit l'hôtelier, nous avec pu vous convaincre, ce soir, qu'un enlèvement serait chose impossible. Vous l'avez si bien compris que vous vous résignez à partir.

Cornélius eut un sourire imperceptible.

— Arrivons au conseil, dit-il.

— J'y arrive. Ce n'est point assez de quitter Agréda, senor, il faut quitter l'Espagne et n'y rentrer jamais.

— Ah! ah!

— Don Diégo a le bras long; il sait tout ce qui se passe dans le royaume. S'il apprend que son rival y a reparu, vous êtes un homme mort.

— Et vous aussi, n'est-ce pas? répliqua Cornélius en riant. Grand merci du conseil, mon hôte... bien qu'il soit un peu intéressé. Mais je n'en profiterai pas.

— Pourquoi? fit Truxillo inquiet.

— Je ne m'éloigne d'Agréda que pour quelques heures et je serai ici demain avant le jour.

(A suivre)

tailleur agréable à l'administration, la confection d'un certain nombre de draps mortuaires s'élevant à plus de 1,300 fr.

M. Vignat combat le rapport en disant que ce travail s'élevant à une somme relativement importante, ne soit pas donné sans être l'objet d'une adjudication restreinte.

M. Auffray se fâche et dit que ce tailleur ayant raccommodé des anciens draps à un prix peu élevé, compte là-dessus pour se rattraper.

Le citoyen Fichet dit que lorsque ce tailleur a réparé les anciens draps, personne n'avait le droit de lui faire croire qu'il aurait des draps neufs à faire, attendu que le conseil ne s'était pas prononcé. Il conclut à ce que le conseil invite l'administration à mettre la confection de ces draps en adjudication restreinte. Cet amendement est adopté.

L'administration demandait un crédit spécial pour créer un service nouveau destiné à préparer un travail exact sur la valeur vénale des terrains bâtis et à bâtir, ainsi que sur la valeur des locations, travail destiné à servir de base à de nouvelles taxes devant remplacer l'octroi.

Après une discussion assez longue, le conseil renvoie à l'administration, pour qu'elle fournisse un dossier indiquant le nombre d'employés qu'elle compte prendre pour ce travail. La séance est levée à onze heures.

Dernière Heure

10 h. soir. — Les nouvelles de Formose données par les journaux anglais laissent supposer que notre situation est dangereuse dans l'extrême Orient.

On s'étonne du silence du gouvernement, qui doit cependant avoir des nouvelles.

Le National dit tenir de source certaine que le gouvernement reçoit journellement d'importantes dépêches de Chine et du Tonkin, qui ne seront communiquées que suivant la tournure des débats de la Chambre.

Ce journal en conclut qu'on rencontre dans l'extrême Orient des difficultés imprévues.

Les journaux croient que la discussion du budget viendra au commencement de novembre.

Minuit. — Le Livre jaune, concernant l'Afrique occidentale a été distribué. Il contient une lettre de M. de Bismarck à M. de Courcel, exprimant le désir de régler avec la France les acquisitions allemandes sur la côte occidentale de l'Afrique et assurer la liberté du commerce.

1 h. matin. — M. Tirard proposera à la commission du budget d'équilibrer le budget au moyen de 21 millions, constituant le reliquat disponible de la caisse de la dotation de l'armée qui seront affectés aux garanties d'intérêt des chemins de fer.

— Le rattachement des colonies au ministère du commerce n'aura pas lieu actuellement, mais il est décidé en principe.

Aucun nouveau mouvement administratif n'est prochain.

INTERBURG. — 1 h. 30. — Le tribunal érigé en cour martiale extraordinaire a fait passer aujourd'hui en jugement quatorze accusés, composés d'officiers et de bourgeois.

Huit d'entre eux ont été condamnés à mort et six aux travaux forcés.

MENUS PROPOS

« Ce matin a eu lieu à Saint-Sorlin-les-Eaux un duel entre M. R... et M. S... L'arme choisie était le sabre... A la première passe, M. R... fut littéralement décapité par son adversaire, qui lui offrit alors généreusement de cesser le combat... »

EN POLICE CORRECTIONNELLE

— Vous avez entendu les témoins... on vous a arrêté au moment où vous descendiez du cinquième étage avec une pendule.

— C'est exact, mon président... seulement, cette pendule, je jure sur mon honneur que j'avais l'intention de la remonter!

A TRAVERS LYON

Polices d'assurances de la Société l'Avenir des familles délivrées dans la journée du 14 octobre par l'Avenir de Lyon, remboursables à cent francs.

Rollet, rue Turenne, 11, police, n° 253,011.
 Mirabel, à Venissieux, police n° 253,010.
 Joanny Thirard, rue de Castris, 6, police, n° 253,014.
 Louis Protois, 10, cours Perrache, police n° 253,013.
 Mlle Florine Stéhel, rue Turenne, 11, police n° 253,012.
 Pierre Couséau, rue Pierre-Corneille, 140, police n° 253,015.
 J.-B. Miolane, rue de Flesselles, 12, police n° 253,016.
 Rosalie Grillet, rue de la Pyramide, 57, police n° 253,023.
 Berthenet, épicière, à la Guillotière, police n° 253,023.
 Portalle, rue Cuvier, 107, police n° 253,019.
 Dumarest, rue Ste-Catherine, 13, police n° 253,018.
 Florent Bonneaud, menuisier, rue de Bonnel, 110, police n° 253,017.
 Vve Languier, rue de l'Arbre-Sec, 97, police n° 253,029.
 Grillet, rue de la Pyramide, police, n° 253,029.
 Vve Balmon, montée St-Barthélemy, 20, police n° 249,080.
 Berthier, rue de la Part-Dieu, 64, police n° 253,024.
 Muret, rue Quatre-Chapeaux, 10, police n° 253,025.
 Mazoyer, ferblantier, cours Vitton, police n° 253,021.
 Legrand, rue Lamot, 10, police, n° 253,022.
 Bernard, montée de la Grande-Côte, 7, police n° 253,154.
 Mme Voisin, place de la Croix-Rousse, police n° 253,027-253,028.
 Joseph Pittion, cours d'Herbeville, 32, numéro 252,983.

Le tirage des polices de la société l'Avenir des Familles aura lieu le 18 courant, au siège social, place de la République. Tous nos lecteurs porteurs de police pourront y assister.

Nous rappelons à nos lecteurs que les bons doivent être remis au bureau du journal, rue Quatre-Chapeaux, 11, de 5 heures du matin à 5 heures du soir.

Chute. — A quatre heures du soir, le nommé Joseph Pallini, ouvrier maçon, est tombé d'un échafaudage placé au numéro 12 de la rue Tupin. Relevé aussitôt et transporté à la pharmacie Grand, les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

Pellini fut ensuite reconduit à son domicile.

Actes de probité. — Mme Gabais, blanchisseuse, demeurant rue Dunois, 47, a trouvé sur la chaussée un paquet renfermant diverses valeurs, un porte-monnaie et des coupons de rentes.

Cette honnête personne s'est empressée de déposer sa trouvaille au commissaire de son quartier.

Dans la même journée, M. Saplaville, sous-chef de bureau à la gare de Perrache, a trouvé dans une salle d'attente un porte-monnaie contenant en espèces la somme de 192 fr. 65 c., qu'il remit au bureau des objets trouvés.

Quelques instants après, il était réclamé par M. Jordan, marchand de vins de Grenoble, qui offrit vingt francs de récompense à M. Saplaville.

Ce brave citoyen, que nous sommes heureux de signaler, accepta cette offre gracieuse, à la condition expresse qu'elle serait destinée à venir en aide aux ouvriers sans travail.

Vol. — Boulevard de la Croix-Rousse, brasserie Dupuis, deux filles de mœurs légères les nommées Augustine Bérard et Louise Perrod ont été surprises par le garçon de service au moment où elles faisaient disparaître sous leurs vêtements, des bock vides.

Prises sur le fait ces voleuses d'un nouveau genre ont été remises entre les mains des gardiens de la paix.

Maraudage. — A trois heures du matin le nommé Pierre Tartel demeurant chemin des Culattes a été arrêté par une ronde de nuit au moment où il dévalisait un jardin situé rue de la Mouche.

Pris sur le fait et mis en demeure d'indiquer la provenance des légumes qui étaient à ses pieds, il avoua son larcin.

Conduit immédiatement au poste de l'avenue des Ponts il a été mis à la disposition du procureur de la République.

Accident. — Hier, vers six heures, M. Lalèche, Romain, employé de commerce, demeurant rue Grillet, 117, conduisant une voiture, chemin de Gerland, a heurté sur la chaussée le jeune Charles Gramoud, âgé de 7 ans.

M. Lalèche s'empressa de relever cet enfant, qui fort heureusement en sera quitte pour quelques contusions sans gravité.

Chute. — Le nommé Désiré Guy, tailleur de pierres, est tombé d'une échelle placée dans l'église de Feuillères. Dans sa chute, il s'est fracturé la clavicule.

Relevé aussitôt par les soins de ses camarades, il a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Arrestation. — Dans la soirée d'hier, le nommé Veillard, âgé de 16 ans, a été arrêté sur la réquisition de M. Bofferdin, régisseur, demeurant rue Grôlée, 46.

Le jeune Veillard est accusé d'avoir détourné à ce dernier une somme de 523 francs qu'il avait été chargé d'encaisser pour le compte de son patron.

BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

VELOURS DE CHASSE
 Complet VESTON CARNIER 52 & 42 fr.

GILETS DE CHASSE
 Tricot laine H^o NOUVEAUTÉ
 14 fr. 17 fr. 20 fr. 24 fr.

25, RUE SAINT-PIERRE, 25
 PRÈS LES TERREAUX

OUVERTURE

11 Octobre 1884

MAISON MODÈLE

5, Place des Jacobins, 5
 LYON

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

PRIX FIXE ABSOLU

La Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon, vient d'adresser la pétition suivante au Conseil municipal :

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON,

Nous, soussignés, membre de la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers et en son nom, venons vous exposer les motifs suivants, qui, d'après nous, sont pour une large part dans la situation précaire qui nous est faite, soit par le manque de travail, soit par la diminution de nos salaires.

Les travaux faits et exécutés pour la ville par adjudication ou donnés en régie, l'adjudicataire est le maître de fixer le salaire des ouvriers qu'il occupe ; la concurrence que se font les patrons entre eux, ne porte que sur la main-d'œuvre, car, pour les matières premières, le prix est unique, sauf la qualité ou le prix de transport, de sorte, que le soumissionnaire voulant faire un rabais est obligé de prévoir, par avance, une forte diminution sur le prix des journées, et par conséquent finissent presque tous par employer des ouvriers étrangers, notamment des Italiens, qui ne subissent aucune des charges du pays et de la ville.

Pour parer à ces inconvénients, le seul moyen serait d'obliger les adjudicataires, par une clause inscrite dans le cahier des charges, à payer leurs ouvriers suivant le tarif de leur corporation, c'est-à-dire suivant les derniers

FEUILLETON DE L'AVENIR (42)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

Dès le matin, après avoir constaté que les deux hommes noirs avaient quitté leur faction inquiétante, elle avait commencé à tracer des parallèles autour du cabinet de travail de son père. Elle y entra tout à coup, et dit au marquis d'une voix troublée :

— Tu ne sais pas, papa ? j'ai aperçu hier deux vilains individus qui semblaient surveiller l'hôtel. J'ai peur qu'on n'ait intercepté les dernières lettres que tu as envoyées à Frohsdorff. Es-tu bien sûr des agents que tu emploies ?

— Tous dévoués jusqu'à l'échafaud, inclusivement le marquis. Tous capables de subir la torture sans faire une révélation, comme Picot Limoëlan, le domestique de Georges Cadoudal, que le premier consul

fit tailler aux cuisses et aux mamelles, ajouta-t-il, car il semblait avoir toujours sous les yeux l'exemple de Cadoudal et en faisait le point de mire de toutes ses comparaisons.

Yvonne était trop préoccupée pour réfléchir à ce que ce souvenir des cuisses et des mamelles de Picot Limoëlan présentait de peu intéressant pour une demoiselle de son âge.

— Mais, fit-elle observer, le dévouement n'empêche pas d'être pris. Ont-ils au moins des papiers en règle, des passe-ports ?

— Tranquillise-toi, dit finement le marquis en lui montrant de l'œil le tiroir de gauche de son secrétaire.

Tu penses bien que je n'ai pas conspiré pendant tout l'empire sans avoir appris à dépister les curieux. J'ai là tout ce qu'il faut.

Yvonne savait où commencer ses fouilles, car le marquis fermait hermétiquement ses tiroirs, mais en laissait trainer les clefs dans un vide-poche posé sur sa cheminée, ce qui rendait sans objet les doubles serrures dont il garnissait volontiers ses meubles.

Elle eut la chance que, dans l'après-midi, le marquis eût à sortir pour aller assister à la réception académique d'un duc qui, n'ayant de sa vie ducale, ni écrit un livre,

ni composé un discours, ni trouvé un mot spirituel, ni émis une pensée généreuse, ni rimé un sonnet, ni même offert un bon dîner à ses amis, avait été créé immortel à un chiffre de voix qui frisait l'unanimité.

M. de Curval, ganté de gris-clair, partit au trot de son meilleur cheval pour cette cérémonie émouvante, laissant sa fille libre de retourner à son aise ses papiers les plus secrets.

C'était réellement la première fois que ce duc servait à quelque chose.

Yvonne fut cruellement déçue. Le fameux tiroir, sur les mystères duquel le marquis avait dardé un œil oblique, ne contenait que deux passe-ports périmés et applicables à des voyageurs dont le plus jeune eût été facilement le grand-père d'Aronelli. Que faire ? Et le temps les talonnait. Elle songea à conseiller à son père de faire de François Borel son Picot Limoëlan et de le charger d'une mission auprès du roi, ce qui eût nécessité la délivrance d'un passe-port au nom même de l'impérial.

Malheureusement, avant de le libeller, on eût exigé à la préfecture des papiers sérieux. Il est vrai que François aurait pu arguer que son acte de naissance avait été brûlé pendant la Commune. Mais il s'était donné comme né en Touraine. Or la Touraine n'avait pris aucune part au mouve-

ment du 18 mars. Forcé eût donc été de faire des demi-confidences à M. de Curval, qui ne plaisantait pas avec les ennemis de la religion, de la propriété et de la famille.

Puis, tout cela demandait plusieurs jours, et la crise pouvait se déclarer d'une minute à l'autre.

C'est alors qu'un projet à la fois plein d'astuce et de grandeur pointilla dans son cerveau. Comme taille, comme âge, comme allure et même au besoin comme signes particuliers, le vicomte de Bourueil se rapprochait suffisamment d'Aronelli. Ce propagandiste catholique pouvait, sans s'en douter, aider au salut de ce fauteur d'athéisme. M. de Bourueil devait avoir un passe-port, puisque depuis la chute de la Commune on n'allait pas manger une friture à Bougival sans être tenu d'exhiber des certificats à trois ou quatre autorités différentes.

Par quel procédé ingénieux extirper au vicomte celui dont elle avait besoin ? Elle lui eût tout confié en réclamant de lui un silence absolu si elle ne s'était rappelé le ton cruel dont il avait annoncé un jour qu'il remettrait lui-même à la justice le proscrit assez imprudent pour solliciter sa protection.

(A suivre.)

tarifs consentis et signés entre patrons et ouvriers.

Ce qui encore nous permettrait de nous présenter aux adjudications, comme société ouvrière. Il y a rai alors égalité, car nous travaillant pour la ville, tous les ouvriers seraient payés au tarif, et sans cette clause, il nous est absolument impossible de nous présenter aux adjudications.

2° Les ouvriers de Lyon ayant à subir les charges de l'octroi, la vie et le logement coûtent plus cher qu'à la campagne et les villes circonvoisines, le Conseil municipal devant certainement avoir à cœur que ses habitants aient du travail et soient bien payés, nous demandons pour que le travail soit maintenu à Lyon, et en attendant la suppression de l'octroi, que les bois bruts soient exemptés de tout droit d'entrée et que les bois ouvrés soient augmentés d'une façon suffisante pour compenser les charges qu'il nous fait subir.

3° Nous vous demandons encore, messieurs, que par une délibération claire et explicite, vous nous indiquiez d'une façon pratique comment nous pourrions prendre part aux travaux donnés par la ville.

Messieurs, si ce que nous vous demandons était accepté par le Conseil municipal, toutes choses qui sont parfaitement en son pouvoir, nous sommes certains qu'une sensible amélioration se produirait non seulement pour notre corporation, mais pour toutes les corporations du bâtiment, et que le bien-être rejaillirait sur toute la classe ouvrière. C'est donc, messieurs, avec confiance que nous nous adressons à vous, pensant que vous ne nous refuserez pas ce que nous vous demandons, car tout cela est possible.

Veillez agréer, messieurs les membres du conseil municipal, l'assurance de nos plus respectueuses salutations.

La chambre syndicale.

Avis Nous engageons les malades atteints de maladies de peau : dartres, boutons, eczémas, démangeaisons, à lire attentivement l'article suivant :

« Camp de la Valbonne (A.), 28 mars 1884.

Monsieur, depuis longtemps, j'étais atteint d'un eczéma qui me tenait tout le corps : j'avais des démangeaisons horribles; j'étais couvert de pellicules, ma peau était écaillée et se desquamait au moindre touché.

Cette maladie avait entièrement altéré ma santé; j'avais perdu l'appétit et je ne dormais plus. Ayant appris par la presse que plusieurs personnes avaient été guéries par l'emploi du Sirop de Bochet iodé et du Baume anti-dartreux, de BERTRAND aîné, j'essayai, sans beaucoup d'espoir; mais, à ma grande surprise, après quelques mois de traitement, je suis radicalement guéri de ma maladie de peau, et ma santé générale est rétablie. Aussi, la joie que j'éprouve est telle que je ne puis m'empêcher de venir témoigner ma gratitude, et vous autoriser à donner de la publicité à ma guérison, afin que les personnes atteintes de la même maladie que moi puissent, sans hésitation, employer vos médicaments.

« DELDIQUE,

« Commissaire spécial de police au camp « de la Valbonne. »

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations. — Notice gratis. — Sirop, Fl. 2 fr. 50 et 5 fr.; Baume, 2 fr.; f° 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzler, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

DEMANDES D'EMPLOIS

Un employé de banque demande emploi aux écritures. Bons certificats. — S'adresser à M. Dauteuil, 36, rue Grôlée.

BOURSE DE LYON

Lyon, 14 octobre 1884.

Les baissiers triomphent haut la main. Il est juste de dire qu'ils ne l'ont pas fait exprès. Les événements se sont chargés de leur donner raison, tellement raison, qu'il faut bien s'incliner un peu. N'allons pas croire cependant que l'aggravation de notre situation en Chine, nos déficits budgétaires (cliché éternel et malheureusement toujours nouveau), le malaise général du commerce et de l'industrie, soient les causes capables d'accentuer sérieusement la baisse, si quelque difficulté nouvelle ne survient. Dès qu'il y aura assez de découvert pour qu'on puisse le chasser, les cours rattraperont promptement le terrain perdu.

Le 4 1/2 se replie à 108,57, le 3 0/0 à 77,07. L'Italien à 96,20.

Nous ne croyons pas que ce soit le moment de vendre; au contraire.

Credit lyonnais, immobile à 540.
Banque ottomane, résistante à 561,25.
Autrichiens, 631,25.
Lombards, 313,75.
Saragosse, sans entrain, 395.
Nord-Espagne, faible, 515,62.

Bourse de Lyon

Obligations	ACTIONS
Ville de Lyon 1880 94 50	Gas de Lyon 1080 »
Communales 1879 441 »	Terre-Noire 177 »
Ville de Paris 1869 493 50	Fond. de l'Herme »
— 1871 404 75	Creusot 1218 75
Ville de Marseille 362 50	Aclor, de la Marine 366 25
Fonciers 1877 243 »	Foucheambault 475 »
— 1879 247 75	Loire 320 »
— 1883 379 »	Montrambert 951 25
Fusion ancienne 372 50	Saint-Etienne »
— nouvelle 365 75	Rive-de-Gier 48 »
Dombes anciennes 363 »	R. M. et Firmay »
— nouvelles 363 »	Société Lyonnaise 18 »
Lombards anc. 363 75	Créd. finan. et ind. »
— nouvelles 360 75	Fonciers lyonn. »
Saragosse 339 »	Société stéphanoise »
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 348 »	Rue de Lyon »
— 2 ^e — 318 »	Comp. des Eaux 183 75
Portugaise 368 »	Dombes Sud-Est »
Suez 5 0/0 5018 »	Croix-Rouisse »
Eaux 3 0/0 275 »	Bateaux-omnibus 705 »
Omnibus-Tramw. 308 »	Wien-Pottendorf »

Bourse de Paris

3 0/0 français 77 77	Mob. esp. jous. 183 »
3 0/0 amortissable 78 78	Fonciers lyon. 7 »
3 0/0 nouveau »	Banque ottomane 565 »
4 1/2 0/0 (1883) 109 45	Banque autrichienne 465 »
5 0/0 italien 95 15	Banque hongroise 3 »
4 0/0 espagn. extr. 59 78	Lyon 1223 »
5 0/0 turc »	Autrichien 625 »
Egypt. 6 0/0 (1877) 303 »	Lombard 313 »
Banque de France 5018 »	Saragosse 315 »
Credit foncier 1239 »	Nord-Espagne 515 »
Credit mobilier 275 »	Suez 1823 »
Credit lyonnais 538 »	Consolid. à Londres 101 3/4 0

Tribune libre

Syndicat professionnel de l'Union des tisseurs et similaires. Section de Caluire et Guire

La commission de section a l'honneur de convoquer la section en assemblée générale pour y discuter l'ordre du jour suivant :

Election à la Prud'homme

La réunion aura lieu le mercredi 15 courant, à 7 heures 1/2 du soir, rue de l'Oratoire, 21, au premier.

Nota. — Ceux qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à l'entrée.

Syndicat professionnel des ouvriers maçons.

Le syndicat professionnel prévient tous ses adhérents que les réunions syndicales auront lieu tous les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, pendant toute la durée des cours. Il prévient, en outre, que la première réunion

syndicale aura lieu vendredi 17 octobre. Tous les sociétaires en retard de leurs cotisations sont priés d'y assister. On recevra les nouveaux adhérents et les inscriptions au cours.
Le Secrétaire, MANOT.

Union syndicale des Tisseurs Roannais

Siège social, rue du Moulin-Gilbert, 13.

Le conseil d'administration de l'Union syndicale des tisseurs roannais informe les adhérents que la réunion générale trimestrielle aura lieu le 19 octobre 1884, à huit heures du matin, au siège social, rue du Moulin-Gilbert, 13.

ORDRE DU JOUR

- 1° Lecture des correspondances ;
- 2° Lecture et distribution du Bulletin officiel et du rapport du groupe d'étude professionnelle sur le congrès corporatif national de l'industrie textile et similaire ;
- 3° Etat financier ;
- 4° Ordre et discipline ;
- 5° Discussion de la loi sur les syndicats professionnels ;
- 6° Propositions diverses.

Tous les adhérents tiendront à assister à cette réunion. On n'entrera que sur la présentation du carnet à jour.

Les secrétaires de quartier sont priés d'apporter les noms de tous ceux qui sont à jour.

La commission de contrôle est convoquée pour le dimanche 13 octobre, à 8 heures du matin pour la vérification des comptes et la gestion des finances de la société.

Les adhérents qui ne seront pas à jour pourront faire le versement de leurs cotisations au trésorier général.

On recevra les nouveaux adhérents qui se présenteront pour l'union syndicale des tisseurs roannais.

Nota. — Les chambres syndicales de l'industrie textile sont priées de nous envoyer l'adresse de leur siège respectif, ayant une communication à leur faire. A adresser correspondances au siège social de l'Union syndicale des tisseurs rue du Moulin-Gilbert, 13, à Roanne (Loire).

Syndicat professionnel de l'Union des Tisseurs et similaires.

Section des Brotteaux. — Elections à la Prud'homme.

Réunion générale des groupes. La commission de section a l'honneur d'informer tous les tisseurs soucieux de leur intérêt, qu'ils sont invités à se réunir demain jeudi, 16 courant, aux adresses ci-dessous.

On recevra les nouveaux adhérents.

Réunion générale du 1^{er} groupe, le jeudi 16 courant, à 8 heures du soir, chez Pielat, boulevard des Brotteaux, 22, au 1^{er}.

Réunion générale du 2^e et 3^e groupes, le jeudi 16 courant, à 8 h. du soir, Goutard, rue Garibaldi, 108.

Réunion générale du 4^e et 5^e groupes, le jeudi 16 courant, à 8 h. du soir, Brunet, cours Vitton, 12.

Sections des usines. Réunion générale de la section, le mercredi 15 courant, à 8 heures du soir, chez Ruet, cours Lafayette, 224.

ORDRE DU JOUR

Election à la Prud'homme.

Section de Saint-Just (5^e arrondissement)

Réunion générale de la section, le jeudi 16 octobre, à 7 h. 1/2 précises du soir, au cercle des Travailleurs de St-Just, rue des Machabées, 31, au fond de l'allée.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la situation de la section ;
 - Election au conseil des Prud'hommes ;
 - Questions diverses ;
 - On n'entrera que sur la présentation de la carte dite passe-partout.
 - On recevra de nouveaux adhérents.
 - Des places sont réservées pour les dames.
- LE SECRÉTAIRE DE LA SECTION.

Les jeunes gens qui voudraient faire partie d'une société dramatique sont priés de se faire inscrire chez M. Roch, rue Bêchevelin, 24, de dix heures à midi et chez M. Vieubiez, rue du Bœuf, 49, de huit à dix heures du soir.

Ouvriers et ouvrières sans travail

La commission exécutive est convoquée d'urgence pour aujourd'hui mercredi 15 octobre, à 7 heures du soir.

Pour la commission exécutive :

Le secrétaire, BERTRAND,

Société civile des Syndicats professionnels

Réunion au siège de la fédération, rue Grôlée, 38, aujourd'hui mercredi, 15 courant, à huit heures du soir.

A cette réunion, toutes les chambres syndicales partisans de l'entreprise des travaux par la société civile des syndicats professionnels sont invitées à se faire représenter à cette réunion par des délégués, afin d'entendre le rapport de la société civile sur les conditions de la municipalité.

Nota. — Les nouveaux délégués devront être munis d'un procès-verbal attestant leur nomination.

MICHAUD,

Ouvriers Charpentiers

La chambre syndicale des ouvriers charpentiers réunis de la ville de Lyon, prie tous les ouvriers charpentiers sans travail à venir se faire inscrire au bureau, qui siège tous les soirs de 7 à 9 heures, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Information pour les nécessiteux ;
- 2° Convocation du bureau.

La fédération de la métallurgie des syndicats lyonnais nous adresse une liste de souscription en faveur des ouvriers sans travail.

Nous tenons cette liste à la disposition du public, rue Quatre-Capeaux, 11, de cinq heures du matin à cinq heures du soir.

Tisseurs (1^{re} série)

Tous les membres de la chambre syndicale des tisseurs sont priés d'apporter leurs livrets le 18 octobre, chez M. Bélines, rue Lemot, 10, à huit heures du soir, pour la liquidation de cette série. Passé ce délai, toute réclamation sera pas admise.

Le président, PALORD.
Le secrétaire, GANIN.

THEATRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — Le Barbier de Séville. Célestins. — Les Gasaches, comédie en 3 actes.

Casino, rue de la République. — A 8 h. Concert varié. — Orchestre sous la direction de M. Viseur.

Casino de Vaise. — 7 h. 1/2. — Tous les dimanches, jeudis et fêtes, représentations variées.

Scala-Buffet. — Spectacle varié. Alcazar, rue de Saône. — Jeudi et dimanche, soirées dansantes.

Cirque Rancy. — Avenue de Saxe. Panorama de Lyon, 20, rue du Nord, 20. Brotteaux. — Le Siège de Lyon en 1793. — 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Musiques Militaires Bellecour, de 4 à 5 heures. Place Morand, de 4 à 5 heures.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 42.

A VENDRE UN BILLARD

Avec tous ses accessoires

En bon état

S'adresser à M. BRUNET, rue de Vendôme, 89.

M^{me} MORLETTE M^{me} VALLÉ

SOMNAMBULE Elève de Desbarrolles, Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Miandrin, 13. lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62
Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde verra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont à nos yeux au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

INJECTION BARRAJA

Vraie infallible

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon.

LOTERIE TUNISIENNE

AVIS IMPORTANT

Le Comité de la Loterie Tunisienne d'accord avec le Gouvernement du Bey, l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un deuxième tirage supplémentaire de Cent mille francs aura lieu le 15 Octobre prochain, et que le tirage définitif d'un million de francs, sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une façon irrévocable et à très court délai.

Nota. — Les billets qui participent au 2^e tirage supplémentaire, concourent également au tirage définitif.

Les Annonces et Réclames sont reçues

AUX BUREAUX DU JOURNAL